

# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2023 - 2026



**Communes ou EPCI concernés SIRS MONTAGNY EN VEXIN - PARNES**

## 1 - Périmètre et public du nouveau PEDT

### A - Territoire concerné : Communes de Montagny-en-Vexin et Parnes

Autres communes associées : Enfants venant des communes de Montjavoult, Serans, Hadancourt-le-Haut-Clocher et Saint Gervais.

B- Durée de validité du PEDT : du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2026

### C - Public concerné :

	Nombre prévisionnel d'enfants scolarisés	Nombre prévisionnel d'enfants inscrits aux temps périscolaires
Niveau maternel	40	38
Niveau élémentaire	90	60
	Nombre prévisionnel d'enfants Extérieurs	Nombre prévisionnel d'enfants inscrits les mercredis
Niveau maternel	20	20
Niveau élémentaire	30	30

## 2 – Les objectifs éducatifs du nouveau PEDT partagés par les partenaires

Découverte, épanouissement, respect, tolérance, égalité, citoyenneté, autonomie, fraternité et solidarité

### ❖ Les objectifs reconduits

- Développer l'autonomie, l'épanouissement et la responsabilité chez l'enfant.
- Privilégier des activités variées et conduire l'enfant à l'enrichissement personnel.
- Développer l'engagement et la participation des enfants dans les projets.
- Sensibiliser les enfants à la faune et la flore, à la biodiversité et à l'environnement.
- Assurer une continuité éducative au-delà des temps scolaires.
- Développer la notion de bien vivre ensemble

### ❖ Les objectifs modifiés ou nouveaux

- Sensibiliser les enfants au code de la route et à la mobilité (vélo, trottinette, rollers...) ainsi qu'au permis piéton.
- Développer le dispositif « apprendre à porter secours » et sensibiliser aux gestes qui sauvent.
- Accompagner les enfants dans le parcours civique et citoyen.
- Amélioration du climat collectif
- Sensibilisation à la musique au travers de pratique d'instruments / concerts

### **A- Articulation du nouveau PEDT avec le(s) projet(s) d'école(s) :**

Les axes principaux traduisent la volonté des Communes en adéquation avec le projet d'école :

- à favoriser la découverte d'activités variées, l'enrichissement personnel par différents modes d'apprentissage.
- à assurer une continuité éducative au-delà des temps scolaires à travers une mise en place de conseil d'élèves (choix d'activités récréatives, médiation...)
- à contribuer à une éducation citoyenne et de prévenir des comportements d'incivilité ou de violence.
- à favoriser les rituels liés à l'hygiène (brossage de dents cycle 1 et 2).
- à placer l'enfant et le jeune au centre des actions de par leur participation.

#### **Ainsi, les enjeux sont multiples :**

- . Donner l'opportunité de découvrir des activités à tous.
- . Placer l'enfant, apprenti citoyen, au centre d'une complémentarité éducative.
- . Favoriser l'accès et la diversité des savoirs et des aptitudes à acquérir.
- . Sensibiliser les enfants à la faune et à la flore, à la biodiversité et l'environnement.
- . Contribuer à l'amélioration du climat scolaire et à prévenir au harcèlement scolaire et au bien vivre ensemble.
- . Sensibiliser les plus jeunes à l'importance de l'hygiène.
- . Permettre aux enfants d'assister ou de donner un concert.

#### **Une liaison régulière avec les enseignants en corrélation avec le projet d'école existe notamment pour :**

Activité jardinage – Activité lire – Bibliothèque – Recyclage et écocitoyenneté – Poulailier – Sortie à vélo

Sensibiliser les enfants à la faune et à la flore, à la biodiversité et l'environnement.

Sensibiliser les enfants à l'importance de l'hygiène.

Sensibiliser les enfants à la lecture

### **B- Articulation du nouveau PEDT avec les éventuels dispositifs existants :**

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : Non

Contrat enfance jeunesse CAF (CEJ) : Oui

Contrat de ville (et dispositif de réussite éducative) : Non

Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) : Non

Convention Territoriale Globale (CTG) : Oui

## **3 – L'organisation des activités périscolaires dans le cadre du nouveau PEDT**

### **A- Type d'accueil proposé sur le temps périscolaire :**

Accueils collectifs de mineurs soumis à déclaration

### **B- Participation financière :**

Participation des familles, modulées selon les ressources sur la base du quotient familial conventionné CAF

#### **Modalités d'information aux familles :**

Affichage planning d'activités – Exposition des réalisations - Reportages photos – Publication d'un journal du SIRS – Journaux municipaux – Site internet de la commune – Blog Privé pour ALSH

### C- Encadrement :

- Personnel du SIRS (ATSEM, animateurs, autres), nombre : 8
- Intervenants associatifs, nombre :
- Bénévoles, nombre : 0
- Enseignants, nombre : 5
- Présence d'un(e) coordonnateur(trice) :  oui
- Élaboration d'un plan de formation des personnels d'animation :  oui

### D- Locaux utilisés :

- Espaces mobilisés dans l'école : **Salle motricité – Cour extérieur avec préau**
- Espaces sportifs ou ludo-sportifs utilisés : **Dojo – Terrain multisports**
- Espaces culturels utilisés : **Bibliothèque, salle de danse**
- Autre (préciser) : **2 Salles périscolaires et la salle polyvalente municipale**

### E- Place des enfants

- Les enfants choisissent-ils leur activité ?  oui
- Pourront-ils, s'ils le souhaitent, disposer de « temps libre » ?  oui
- Seront-ils associés à l'organisation et à l'évaluation des temps périscolaires ?  oui

### F- Accès à tous

- Aménagements spécifiques pour l'accueil d'enfants porteurs de handicaps :  oui au cas par cas

## 4 - Périodes de la journée, de la semaine, de l'année concernées par le nouveau PEDT :

### A-

Horaires scolaires et périscolaires	Horaires accueil périscolaire matin	Horaires temps scolaire matin	Horaires pause méridienne	Horaires temps scolaire AM	Horaires accueil périscolaire AM
Lundi	7 H- 9 H	9 H – 12 H	12 H – 13H30	13H30-16H30	16H30-19H30
Mardi	7 H – 9 H	9 H – 12 H	12 H – 13H30	13H30-16H30	16H30-19H30
Mercredi	7 H – 9 H Accueil ALSH	9 H – 12 H Accueil ALSH	12 H – 13H30 Accueil ALSH	9 H – 12 H Accueil ALSH	13H30-19H30 Accueil ALSH
Jeudi	7H – 9 H	9 H – 12 H	12 H – 13H30	13H30-16H30	16H30-19H30
Vendredi	7 H – 9 H	9 H – 12 H	12 H – 13H30	13H30-16H30	16H30-19H30
Samedi					

## B- Offres de loisirs en temps extrascolaire :

Vacances  Toussaint  Noël  Hiver  Printemps  
 Juillet  Août

## 5 - Pilotage du PEDT

### A - Composition du comité de pilotage :

Les acteurs éducatifs locaux impliqués dans le suivi du PEDT	Participant au comité de pilotage
Nombre d'élus	6
Nombre de parents d'élèves	6
Nombre d'enseignants	5
Nombre d'animateurs ou intervenants des temps périscolaires	4 animateurs et 2 ATSEM
Autres acteurs (préciser :.....)	3 Partenaires associatifs (ACAM, JUDO CLUB, COMITÉ DES FETES) 1 bibliothécaire

### B - Coordination et animation du PEDT assurées par :

Nom et prénom : TAILLEBREST Loïc  
Fonction : Président  
Nom et Prénom : De Montgomery Yohan  
Fonction : Directeur et Responsable ACM  
Adresse : 3 Place de la mairie 60240 MONTAGNY EN VEXIN  
Téléphone : 03.44.49.92.18  
Adresse électronique : [secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr](mailto:secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr)

### C - Modalités de pilotage (périodicité des réunions...) : Trimestrielle suite au conseil d'école

## 6- Évaluation du PEDT

- Utilisation du guide d'aide à l'auto-évaluation réalisé par la DDCS de l'Oise ? : O oui

### Signataire(s) du projet :

- Loïc TAILLEBREST, Président
- Valérie HOURDIN, Directrice d'école
- Yohan de Montgomery, Directeur ACM

Date : 13 juin 2023